

CONTACT

contact.sca-jeune@grenoble.cci.fr
04 76 28 26 98

BÂTIMENT

TITRE CONSTRUCTEUR BOIS (1an)

" J'aime le travail en plein air et être au contact du bois..."

PUBLIC

Il faut être **âgé de 15 à 29 ans** au début du contrat d'apprentissage.

Parcours en 1 an pour les titulaires d'un diplôme au moins équivalent au CAP (voir au dos).

PREREQUIS

Pour un accès en apprentissage

Les jeunes de 15 ans peuvent signer un contrat d'apprentissage s'ils ont accompli la scolarité du collège, **jusqu'en fin de 3e**.

Les jeunes ayant 15 ans **avant le terme de l'année civile**, peuvent être inscrits, sous statut de stagiaire pour débiter la formation en septembre.

Aucune limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé.

DUREE ET MODALITE DE LA FORMATION

En formation continue de 940 heures sur 1 an au maximum et période de stage.

Alternance : 1 semaine sur 3 en centre de formation.

Classe de 12 à 15 alternants en moyenne.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Atelier de construction bois équipé
Salles informatiques

Le 1^{er} équipement professionnel est fourni au démarrage de la formation.

Les EPI doivent être fournis par l'employeur pour les apprentis.

NATURE DU DIPLOME

Titre RNCP N°35507.

Nom du certificateur : le Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion

Date de début certification : 18/03/2021

Et après : POURSUITE DE FORMATION ET DEBOUCHES

Poursuite d'étude :

CAP constructeur bois
CAP Charpente

Le titulaire du Titre constructeur bois tient son emploi essentiellement dans les TPE et PME du bâtiment spécialisées dans la charpente et la construction en bois.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Bloc 1 Installer et équiper des menuiseries et fermetures extérieures :

- Installer des menuiseries extérieures
- Poser des fermetures extérieures et éléments de sécurité

Bloc 2 Poser des ouvrages de menuiserie intérieure :

- Poser des portes intérieures, blocs-porte et cloisons de distribution
- Poser des parquets et éléments décoratifs
- Adapter et installer des meubles et accessoires de rangement

Bloc 3 Installer et équiper un aménagement d'espace à usage d'habitation :

- Installer des éléments d'aménagement
- Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers

Bloc 4 Installer des portails extérieurs motorisés :

- Installer des portails extérieurs.
- Installer des motorisations sur des portails extérieurs

MATIERES ENSEIGNEES

Enseignements professionnels :

- Atelier
- Technologie
- Lecture de plan
- Remise à niveau français et mathématiques
- Prévention, Sécurité, SST

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats sont évaluées par un jury composé de deux professionnels habilités au vu :

- d'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ;
- d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;
- des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation
- d'un entretien final.

MODALITÉS D'ACQUISITION DE LA CERTIFICATION

Le titre professionnel est composé de 4 blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées. Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

CANDIDATURE ET DELAI D'ACCES

Vous pouvez candidater à partir du mois de janvier jusqu'au 30 novembre en vous connectant sur notre site : www.imt-grenoble.fr onglet CANDIDATER.

Ce qui vous permet de bénéficier d'offres de contrats de nos entreprises partenaires.

Le démarrage de la formation se fera sur le 1^{er} trimestre de l'année.
Inscription sous réserve de place disponibles à la signature d'un contrat avec un employeur.
Le calendrier sera fourni après inscription définitive.
Le Service Conseil Alternance de l'IMT accompagne les jeunes et les entreprises dans la signature d'un contrat d'apprentissage.

HÉBERGEMENT

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI.

Une superficie d'environ 3 500 m² :

- 2 niveaux sont réservés à la colocation, soit 4 appartements de 4 personnes avec kitchenette et coin repas,
- les 6 autres niveaux sont répartis en chambres simples, doubles ou multiples, avec des pièces d'eau et coin bureau,
- des chambres individuelles sont également prévues pour personne à mobilité réduite.

-Un accès Wifi gratuit.
-Un espace détente /salon télévision à chaque étage.
-Un accueil bagagerie au rez-de-chaussée.

PARCOURS EN 1 AN

Formation de 400 heures sur 1 an dédiées à l'enseignement professionnel uniquement.
Alternance : 1 semaine sur 3 en centre de formation

RESTAURATION

La restauration comprend :

- 1 self,
 - 1 cafétéria,
 - 1 espace bar pour les petits déjeuners et cafés.
- Ouverture également pour les internes en soirée.

COUT DE LA FORMATION

Formation gratuite et rémunérée sous contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation.
Prise en charge par l'OPCO de l'entreprise.

HANDICAP / ACCESSIBILITÉ

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Des chambres individuelles à l'hébergement sont prévues pour personne à mobilité réduite.

Pour plus d'informations merci de consulter notre site, rubrique formation et handicap.



FORMATION CONTINUE

Contrat de professionnalisation possible.
Salarié (CPF de transition), demandeur d'emploi et financement propre (CPF)...
Nous contacter pour un devis
contact.sca@grenoble.cci.fr

LES TAUX ET RATIOS

Les taux et les ratios de la formation sont disponibles sur site de l'IMT - Rubrique Taux et Ratios.

